Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

N° 2021-012

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 06 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 29 janvier 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 06 février 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 36

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (pourvoir à M. LLEDO, puis arrivé au point n° 2021-008), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-013, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (pouvoir à Mme YOUSSOUF, puis arrivée au point n° 2021-002, puis partie au point n° 2021-013, puis pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 3

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL
M. GALIN	qui a donné pouvoir à M. MARAN

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : JEUNESSE ET VIE LOCALE
Approbation de l'avenant à la Convention de partenariat avec l'Organisme IFAC pour la mise en place de trois formations générales BAFA et un stage d'approfondissement BAFA en 2021.
Délibération n° 2021-012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la délibération n° 2020-101 en date du 19 septembre 2020 et relative à la convention de partenariat entre la Ville de Villepinte et l'Organisme de formation IFAC - Mise en place de trois formations générales BAFA et un stage d'approfondissement BAFA 2021,
Vu l'avenant à la convention 2021 ci-annexé,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que deux formations du « BAFA sur site » ont été annulées durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire,

Considérant que la crise sanitaire a eu un impact sur le nombre d'inscrits à ce dispositif, en augmentant significativement le nombre de sollicitations sur l'année 2021,

Considérant que l'obtention du BAFA facilite l'accès à un premier emploi qu'il soit étudiant ou saisonnier,

Considérant que ce dispositif permettrait à 80 Villepintois de bénéficier d'une formation générale et de permettre à 20 autres jeunes de finaliser leur BAFA en participant à un stage d'approfondissement BAFA à proximité de leur domicile,

Considérant que les jeunes souhaitant intégrer un processus de formation dans le cadre du « BAFA sur site » durant l'année 2020 ont été contraints de reporter leur projet à l'année suivante, soit en 2021,

Considérant que ces reports ont eu pour principal conséquence l'accroissement du nombre de demandes sur l'année 2021, puisqu'en complément des inscrits de l'année en cours, il a été question de prendre en compte les demandes d'inscription de l'année N-1,

Considérant que pour la mise en place du dispositif « BAFA sur site » la Commune met à disposition des locaux au sein de l'école Elémentaire Saint-Exupéry, sis 4 rue Marius Petipa à Villepinte et le Centre de Loisirs les Fontaines, sis 1 chemin des Fontaines à Villepinte, à titre gracieux à

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

l'organisme IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), afin de facilité l'obtention de ce brevet,

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 25 janvier 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 27 janvier 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame KHUL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : Il est donc décidé :

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'organisme de formation IFAC pour l'organisation de BAFA sur site 2021 :
- d'une formation générale du samedi 13 février 2021 au samedi 20 février 2021 inclus et en continu pour 30 jeunes,
- d'une formation générale du samedi 17 avril 2021 au samedi 24 avril 2021 inclus et en continu, pour 30 jeunes,
- d'un stage d'approfondissement ayant pour thématiques « Les activités manuelles et activités de récupération » ou « Animer les accueils et les séjours pour les 6-12 ans », du jeudi 1er juillet 2021 au mardi 06 juillet 2021 inclus et en continu, pour 20 jeunes,
- d'une formation générale du samedi 16 octobre 2021 au samedi 23 octobre 2021 inclus et en continu, pour 20 stagiaires.

Les formations générales qui auront lieu durant les congés d'hiver, de Pâques et de la Toussaint, se dérouleront à l'école élémentaire Saint-Exupéry, rue Marius Petipa - 93420 Villepinte.

La formation d'approfondissement qui aura lieu du jeudi 1er juillet 2021 au mardi 06 juillet 2021 se déroulera au Centre de Loisirs les Fontaines, 1 chemin des Fontaines – 93420 Villepinte.

Dans le cadre d'une crise sanitaire telle que celle du COVID-19, les formations peuvent être annulées et reportées à des dates et lieux différents. Par ailleurs, la mise en place de ces formations sera garantie dans le respect des mesures sanitaires exigées et nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 06 février 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES SOLIDARITÉS
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE LOCALE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-012

Conseil Municipal du 06 Février 2021

RAPPORTEUR : *Madame KHUL*

OBJET : *VI - JEUNESSE ET VIE LOCALE*
2 - Approbation de l'avenant à la Convention de partenariat avec l'Organisme IFAC pour la mise en place de trois formations générales BAFA et un stage d'approfondissement BAFA en 2021.

Les formations générales du « BAFA sur site » proposées par le Point Information Jeunesse (PIJ) pendant les congés d'Hiver et de Printemps 2021 et votées lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2020 proposent 20 places par session.

En 2020, les formations proposées ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Cette situation exceptionnelle a eu un impact sur les inscriptions et les sollicitations.

En effet, les jeunes souhaitant intégrer un processus de formation dans le cadre du « BAFA sur site » durant l'année 2020 ont été contraints de reporter leur projet à l'année suivante, soit en 2021.

Ces reports ont eu pour principal conséquence l'accroissement du nombre de demandes sur l'année 2021, puisqu'en complément des inscrits de l'année en cours, il a été question de prendre en compte les demandes d'inscription de l'année N-1.

Ainsi, lors de l'ouverture des inscriptions, 60 jeunes se sont présentés au PIJ pour un stage ne pouvant accueillir qu'un nombre restreint de 20 jeunes au total.

Afin d'adapter le dispositif du « BAFA sur site » à ce contexte et ce, dans le respect des mesures de sécurité sanitaire, il est opportun d'élargir le nombre de participants pour l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Aussi, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de valider l'avenant à la Convention établie avec l'organisme IFAC qui propose d'accueillir 30 jeunes sur les formations générales de février 2021 et avril 2021 au lieu des 20 places initialement prévues.

CONCLUSION

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'organisme de formation IFAC pour l'organisation de BAFA sur site 2021 :
  - d'une formation générale du samedi 13 février 2021 au samedi 20 février 2021 inclus et en continu pour 30 jeunes,
  - d'une formation générale du samedi 17 avril 2021 au samedi 24 avril 2021 inclus et en continu, pour 30 jeunes,
  - d'un stage d'approfondissement ayant pour thématiques « Les activités manuelles et activités de récupération » ou « Animer les accueils et les séjours pour les 6-12 ans », du jeudi 1er juillet 2021 au mardi 06 juillet 2021 inclus et en continu, pour 20 jeunes,
  - d'une formation générale du samedi 16 octobre 2021 au samedi 23 octobre 2021 inclus et en continu, pour 20 jeunes.

Les formations générales qui auront lieu durant les congés d'hiver, de Pâques et de la Toussaint, se dérouleront à l'école élémentaire Saint-Exupéry, rue Marius Petipa - 93420 Villepinte.

La formation d'approfondissement qui aura lieu du jeudi 1er juillet 2021 au mardi 06 juillet 2021 se déroulera au Centre de Loisirs les Fontaines – 1 Chemin des Fontaines – 93420 Villepinte.

Dans le cadre d'une crise sanitaire telle que celle du COVID-19, les formations peuvent être annulées et reportées à des dates et lieux différents. Par ailleurs, la mise en place de ces formations sera garantie dans le respect des mesures sanitaires exigées et nécessaires.

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 25 janvier 2021.
Avis du Bureau Municipal du 27 janvier 2021.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210206-2021-012-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Avenant convention 2021 Ville de Villepinte

En date du 02 septembre 2020, une convention fixant les modalités d'organisation des formations BAFA dans le cadre d'un partenariat a été signée entre :

La Ville La Ville de Villepinte - Place de l'Hôtel de ville, 93420 Villepinte - représentée par Mme Martine VALLETON en sa qualité de Maire, d'une part

Et

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil – IFAC, sise 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert – 92600 ASNIERES SUR SEINE, représentée par Albane RENAULT, responsable service BAFD/BAFD d'Ile de France

Article 1 – Cadre de l'avenant

Par la convention signée entre les deux parties, l'effectif d'accueil pour chaque stage est de 20 stagiaires.

Article 2 – Modification des effectifs

En accord avec les représentants de l'IFAC et ceux de la ville de Villepinte, et pour suppléer à une réelle demande de la part des jeunes de la ville de Villepinte, l'effectif pour :

- La Formation Générale BAFA du 13 au 20 février 2021
- La Formation Générale BAFA du 17 au 24 avril 2021

Passe de 20 à 30 stagiaires.

Article 3 – Restriction

Le maintien de cette formation est conditionné à l'habilitation du stage par le ministère de tutelle.

Article 7 – Conclusion

Après modifications apportées par cet avenant en référence à la convention initiale signée en date du 02 septembre 2020, toutes les autres dispositions restent valides.

Pour l'IFAC
Fait à Asnières sur Seine
Le 04 janvier 2020
Albane RENAULT
Responsable service BAFA/BAFD d'Ile de France

Pour la ville de Villepinte
Fait à Villepinte
Le .....
.....
Martine VALLETON
Maire de Villepinte
Conseiller Départemental
De la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St Denis)